

N° de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 3 JUIN 2019

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce troisième jour de juin, de l'an deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur Réjean Richard.

SONT PRÉSENTS :	Réjean	Richard	Maire
	Luc	St-Pierre	Conseiller (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Michel	Savard	Conseiller (3)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Karyn	Chabot	Conseillère (6)
ABSENT :	Yanick	Lacroix	Conseiller (4)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Réjean Richard, maire de La Motte.

19-06-069 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté, en ajoutant le point 6,1 Camping, tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

19-06-070 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2019**

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

19-06-071 **COMITÉ D'EMBELLISSEMENT - CONTRIBUTION ANNUELLE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, d'autoriser le versement d'une somme de cinq cents dollars (500 \$) à la Table de concertation de La Motte pour le comité d'embellissement de La Motte tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes en vigueur.

ADOPTÉE



19-06-072 **INVITATION - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CAUAT**

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Michel Savard d'autoriser messieurs Marcel Masse et Marcel Bourassa à assister à l'assemblée générale annuelle du CAUAT qui aura lieu le mardi 18 juin prochain à Rouyn-Noranda.

ADOPTÉE

19-06-073 **DEMANDE DE COUPE D'ARBRE DANS LES EMPRISES DE CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX - ONIL ST-AMANT ET DENIS GUAY**

ATTENDU QUE Messieurs Onil St-Amant et Denis Guay ont demandé à la Municipalité l'autorisation de couper des arbres situés dans l'emprise de certains chemins municipaux ;

ATTENDU QUE ces arbres nuisent au déneigement et obstrue le fossé sur certaines sections des chemins suivants : de la Baie, Pointe-aux-goélands, du lac La Motte et Preissac ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas les effectifs et les équipements nécessaires à procéder à la coupe de ces arbres ;

ATTENDU QUE les demandeurs devront obtenir l'autorisation du ou des propriétaires riverains des secteurs demandés ;

ATTENDU QUE les demandeurs mettront de la signalisation en place lors de l'exécution des travaux.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Luc St-Pierre et unanimement résolu, d'autorise monsieur Denis Guay à procédé à la coupe des arbres sur les chemins du lac La Motte et Preissac et d'autoriser monsieur Onil St-Amant à procédé à la coupe des arbres nuisibles situés dans les emprises du chemin.

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI

Monsieur Réjean Richard, maire, fait état des dossiers discutés lors de la rencontre du 22 mai dernier.

VOIRIE

19-06-074 **EMBAUCHE D'UN JOURNALIER**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche de monsieur Marc Mercier à titre de journalier saisonnier au taux horaire établi dans la politique salariale en vigueur à compter du 4 juin, avec une période de probation de 30 jours.

ADOPTÉE



19-06-075 **PLAN ET DEVIS - CHANGEMENT DE PONCEAU**

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, de mandater Norinfra pour la confection de plan et devis pour le changement de ponceau sur le ruisseau double situé sur le chemin du lac La Motte et sur le ruisseau Perron situé sur le ruisseau Perron. Au coût de six mille sept cents dollars (6 700 \$).

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-06-076 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009 ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent ;

ATTENDU que la municipalité de La Motte a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2018, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu que la municipalité de La Motte adopte le rapport annuel 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

19-06-077 **ENTENTE DE LOCATION - APPLICATION MOBILE INFO PAGE ALERTES**

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu de signer l'entente d'utilisation pour un terme de 12 mois au coût de 6,45 \$ par mois, par utilisateur.

ADOPTÉE

CAMPING MUNICIPAL

Les membres du conseil demandent que des terrains de camping soient délimités et numérotés afin de prendre les coordonnées des utilisateurs.

ARBRES COUPE-VENT

Les membres du conseil veulent recevoir des informations sur la possibilité de planter des arbres qui servirait de coupe-vent pendant la période hivernale dans des secteurs problématiques.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est ajouté.

FINANCES ET ADMINISTRATION



DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de mai 2019.

19-06-078 APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, que les comptes du mois de mai 2019 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de cinquante-neuf mille huit cent soixante-neuf dollars et vingt sous. (59 869,20 \$)

Aréo-Feu	463,24 \$
Atelier KGM	172,46 \$
Bell Mobilité	127,79 \$
Bigué et Bigué	120,23 \$
Bois Turcotte	270,89 \$
Coop Novago	173,35 \$
Desjardins sécurité financière	1 164,52 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	2 984,71 \$
FQM	91,98 \$
Gestion Simon Blanchard inc.	136,42 \$
Groupe Lexis Média	837,02 \$
Hydro-Québec	621,79 \$
Josée Organisation	88,00 \$
La Capital assurance	1 211,25 \$
Larouche Bureautique	439,07 \$
Location Amos	931,19 \$
Location Lauzon Amos	-29,21 \$
Master card	35,13 \$
Ministre des finances	16 448,18 \$
Ministre du Revenu	7 316,80 \$
Municipalité de La Corne	115,03 \$
Nortrax	303,53 \$
Pharmacie Jean Coutu	99,47 \$
Postes Canada	125,04 \$
Receveur général du Canada	2 949,95 \$
Rôle de paie	19 966,96 \$
SAAQ	22,80 \$
Sanimos	950,40 \$
Sécuriplus	345,61 \$
Télébec	252,73 \$
Ville d'Amos	1 132,87 \$
Total :	<u>59 869,20 \$</u>

ADOPTÉE

19-06-079 EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET DE PROMOTION COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par madame Karyn Chabot, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser l'embauche d'un agent de développement et de promotion communautaire, suite aux entrevues d'embauche.

ADOPTÉE



19-06-080 **ENTENTE DE FORMATION ET DE GESTION D'UNE MAIN-D'ŒUVRE DIVERSIFIÉ AVEC LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI D'AMOS - AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale à signe les ententes de formation et de gestion d'une main-d'œuvre diversifiée avec le centre local d'emploi d'Amos, rétroactif au 28 mai 2019.

ADOPTÉE

19-06-081 **POLITIQUE DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET POUR L'UTILISATION DU CELLULAIRE PERSONNEL DE CERTAINS EMPLOYÉS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Savard, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, d'adopté la politique de déplacement, de séjour et pour l'utilisation du cellulaire personnel de certains employés, tels que présentés.

ADOPTÉE

19-06-082 **POLITIQUE DE CONCERNANT LES ÉVÉNEMENT SPÉCIAUX - CADEAU DE DÉPART**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'adopté la concernant les événements spéciaux, tel que présenté.

ADOPTÉE

19-06-083 **POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par madame Karyn Chabot et unanimement résolu, d'adopté la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ADOPTÉE

19-06-084 **RECUEIL : RÈGLEMENT MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'autoriser l'achat du recueil Règlement municipal auprès de PDF avocats, au coût de cinq cent vingt dollars (520 \$) incluant les mises à jour.

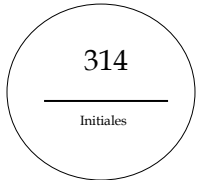
ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public en lien avec des sujets discutés à l'ordre du jour.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.



19-06-085

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Luc St-Pierre, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 20 h 47.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

« Je, Réjean Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art. 161 et 164 du Code municipal)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

19-06-071
19-06-078

19-06-075
19-06-084

19-06-077

Signé ce vingt-sixième jour de juin
de l'an deux mille dix-neuf